Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Human'IT
Fonds de dotation
30-32, avenue de la République
94800 Villejuif
SIREN : 849 659 602

Exercice clos le 31 août 2020

Grant Thornton
SAS d'Expertise Comptable et
de Commissariat aux Comptes
au capital de 2 297 184 €
inscrite au tableau de l'Ordre de la région
Paris-Ile-de-France et membre
de la Compagnie régionale de Versailles
RCS Nanterre 632 013 843
29, rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Human'IT

Exercice clos le 31 août 2020

Aux membres du Conseil d'administration du Fonds de dotation Human'IT,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds de dotation Human'IT relatifs à l'exercice clos le 31 août 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er septembre 2019 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine, le 19 janvier 2021

Le Commissaire aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

Brigitte Vaira-Bettencourt
Associée

FONDS DE DOTATION HUMAN'IT
30 32, avenue de la République
94800 VILLEJUIF

Etats Comptables et Fiscaux

31/08/2020

© Sage

Téléphone :

Bilan Simplifié

FONDS DE DOTATION HUMAN'IT

Période du 01/09/19 au 31/08/20
Edition du 19/01/21
Devise d'édition

ACTIF	Montant brut	Dépréciation	Montant net	Exercice précédent
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Stocks de mat. premières et approv.				
Stocks de marchandises				
Avances et acompt. versés sur comm.				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances	349 500		349 500	322 320
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilité	396 732		396 732	267 615
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	**746 232**		**746 232**	**589 935**
TOTAL GÉNÉRAL	**746 232**		**746 232**	**589 935**

PASSIF	Montant net	Exercice précédent
Capital social ou individuel	359 500	359 500
Écarts de réevaluation		
Réserve légale		
Réserves réglementées		
Autres réserves	382 265	222 156
Report à nouveau	(1 839)	(1 839)
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	**739 926**	**579 817**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts et dettes assimilées		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	5 306	9 117
Autres dettes	1 000	1 000
Produits constatés d'avance		
DETTES	**6 306**	**10 117**
TOTAL GÉNÉRAL	**746 232**	**589 935**

© Sage

Compte de Résultat Simplifié

FONDS DE DOTATION HUMAN'IT

Période du 01/09/19 au 31/08/20
Edition du 19/01/21
Devise d'édition

RÉSULTAT COMPTABLE	Export	Montant	Exercice précédent
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de services			
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation reçues			
Autres produits		210 391	354 663
PRODUIT D'EXPLOITATION		**210 391**	**354 663**

Achat de marchandises [y compris droits de douane]		
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières et approvisionnements		
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]		
Autres charges externes	210 391	354 663
Impôts, taxes et versements assimilés		
Rémunérations du personnel		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements		
Dotations aux provisions		
Autres charges		
CHARGES D'EXPLOITATION	**210 391**	**354 663**

RÉSULTAT D'EXPLOITATION		

Produits financiers		
Produits exceptionnels		
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
Impôts sur les bénéfices		
BÉNÉFICE OU PERTE		

RÉSULTAT FISCAL	Réintégrations	Déductions
Rémunérations et avantages personnels non déductibles		
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles		
Provisions non déductibles		
Impôts et taxes non déductibles		
Réintégrations diverses		
Abattement sur le bénéfice		
Déductions diverses		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		

Déficit de l'exercice reporté en arrière		
Déficit antérieurs reportables		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		

© Sage

Annexe

© Sage

ANNEXE :

a) **Préambule :**

L'exercice social clos le 31/08/2020 a une durée de 12 mois.

Le total du bilan s'élève à 746 232€, en application avec le nouveau plan comptable.
Comme l'année dernière, résultat net imputable est nul, dû fait du respect des procédures comptables.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrantes, des comptes annuels.

b) **Règles et méthodes comptables :**

Les comptes annuels sont établis suivant les principes, règles et méthodes comptables découlant du plan comptable général (réglement ANC 2014-03, modifiè par les réglements ANC 2015, 2016-07 et 2018-06)

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Indépendance des exercices.

Les comptes annuels sont établis en application du règlement CRC n°99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des Associations et fondations et de l'avis du CNC n°2009-01 du 5 février 2009 relatif aux règles comptables applicables aux fondations et aux fonds de dotation.
Le fonds de dotation ne fait pas appel à la générosité publique et les dons peuvent être consomptibles, suite à la modification des statuts conformément aux délibérations du Conseil d'administration du 27 août 2016.

c) **Elements significatifs de l'exercice :**

Depuis trois ans ce fonds de dotation a son activité qui se dévelope.
Les dons faits au fonds de dotation Human'IT ont permis de financer les dépenses de cette année. La part qui n'a pas été utilisée, durant cet exercice, a été inscrite au crédit d'un compte 190.. pour une consommation en N+1.

d) **Autres informations :**

Ce fonds de dotation n'a aucun effectif, ni aucun engagement hors bilan.
Durant de l'exercice écoulé, aucun montant d'honoraires n'a été versés aux commissaires au comptes (Grant Thorton).

Immobilisations - Amortissements

FONDS DE DOTATION HUMAN'IT

Période du 01/09/19 au 31/08/20
Edition du 19/01/21
Devise d'édition

IMMOBILISATIONS	Montant début exercice	Augmentations acquisitions	Diminutions cessions	Montant fin exercice
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. techniques et outillage industriel				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
TOTAL GÉNÉRAL				

AMORTISSEMENTS	Montant début exercice	Augmentations acquisitions	Diminutions cessions	Montant fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. techniques et outillage industriel				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				
TOTAL GÉNÉRAL				

© Sage

Relevé des Provisions - Amortissements dérogatoires

FONDS DE DOTATION HUMAN'IT

Période du 01/09/19 au 31/08/20
Edition du 19/01/21
Devise d'édition

RUBRIQUES	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES				
Prov. pour dépréciation sur immo.				
Prov. pour dépréc./stocks et en cours				
Prov. pour dépréciation sur clients et comptes rattachés				
Autres provisions pour dépréciation				
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				
TOTAL GÉNÉRAL				

© Sage

État des Créances et Dettes

FONDS DE DOTATION HUMAN'IT

Période du 01/09/19 au 31/08/20
Edition du 19/01/21
Devise d'édition

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres créances immobilisées			
TOTAL de l'actif immobilisé :			
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Usagers			
Personnel et charges sociales à récupérer			
État et autres collectivités publiques			
Confédération, Fédération, Asso. & organismes apparentés			
Débiteurs divers	349 500	349 500	
TOTAL de l'actif circulant :	**349 500**	**349 500**	
TOTAL GÉNÉRAL	**349 500**	**349 500**	

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice	349 500
(2) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice	

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
TOTAL :				
Fournisseurs et comptes rattachés	5 306	5 306		
Usagers avances reçues				
Dettes relatives au personnel				
État et autres collectivités publiques				
Conf., Fédération, Asso. & organ. appar				
Autres dettes	1 000	1 000		
TOTAL :	**6 306**	**6 306**		
TOTAL GÉNÉRAL	**6 306**	**6 306**		

© Sage

Fonds Associatifs

RUBRIQUES	Solde Initial	Augmentation	Diminution	Solde Final
11001000 - Fonds de dotations	10 000			10 000
10270000 - Autres Fonds Propres Consomptible	349 500	349 500	349 500	349 500
11900000 - Report à nouveau (débiteur)	(1 839)			(1 839)
19000000 - Fonds Dédiés	222 156	160 109		382 265
TOTAL GÉNÉRAL	**579 817**	**509 609**	**349 500**	**739 926**